

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°35 du 19 septembre 2008**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Administration Centrale**

**Texte n°21**

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 30 janvier 2008 relatif à l'ouverture, en 2009, d'un concours pour le recrutement de sous-officiers commis greffiers de carrière du service de la justice militaire.

*Du 30 juillet 2008*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES : *Division des affaires pénales militaires.*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 30 janvier 2008 relatif à l'ouverture, en 2009, d'un concours pour le recrutement de sous-officiers commis greffiers de carrière du service de la justice militaire.**

*Du 30 juillet 2008*

NOR D E F D 0 8 5 1 7 8 6 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 30 janvier 2008 (BOC N°33 du 29 août 2008, texte 16.)

*Référence de publication :* BOC N°35 du 19 septembre 2008, texte 21.

---

L'arrêté du 30 janvier 2008 est modifié comme suit :

Premier alinéa.

Au lieu de :

« Un concours pour le recrutement de quatorze sous-officiers commis greffiers de carrière du service de la justice militaire sera organisé en 2009 »

Lire :

« Un concours pour le recrutement de douze sous-officiers commis greffiers de carrière du service de la justice militaire sera organisé en 2009 »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le magistrat général,  
chef de la division des affaires pénales militaires,*

Jean-François RICARD.